

ADEME OUTRE-MER

JUN 2025 # 8

Coup d'œil	P2	Panorama	P3	On en parle	P6
Tout s'explique	P10	Transition en action	P12		



**Gestion des biodéchets :
un défi pour les
territoires insulaires.**

113

millions d'euros

d'aides financières accordées en Outre-mer en 2024, en soutien à 455 projets.

4

DIRECTIONS RÉGIONALES

Guadeloupe, Martinique, Guyane et Océan Indien (regroupant les antennes de La Réunion et de Mayotte). Les îles de Saint-Martin et Saint-Barth sont en relation avec la DR Guadeloupe.

3

REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES

Nouvelle-Calédonie (en Relation avec Wallis et Futuna), Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

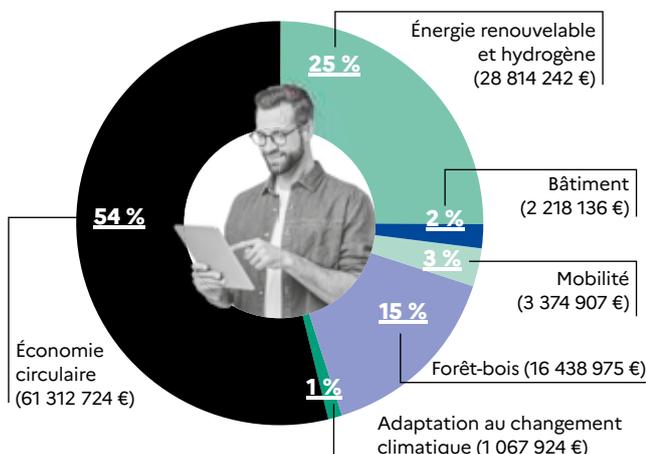
12%

des moyens humains de l'action régionale

53

personnes constituent les équipes de l'ADEME en Outre-mer (dont 30 ETP en CDI, 16 volontaires du service civique, 8 CDD et intérim).

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES PAR THÉMATIQUES



Penser global, agir local : l'Outre-mer en action

Par Nicolas Soudon,
Directeur Exécutif des Territoires – ADEME

Avec nos 60 collaborateurs, l'ADEME est présente dans tous les territoires ultramarins. C'est pour nous le meilleur moyen de comprendre leurs enjeux et d'agir au plus près de leurs réalités : l'insularité, la fragilité des réseaux, la dépendance énergétique, la gestion des déchets, mais aussi une exposition accrue aux aléas climatiques, que nous ont durement rappelé les récentes catastrophes naturelles à La Réunion ou à Mayotte.

En Outre-mer, adapter les règles nationales est une nécessité. Le non-raccordement des réseaux énergétiques à ceux de l'Hexagone, la dépendance aux importations, ou encore le manque d'infrastructures de traitement des déchets imposent des solutions spécifiques. C'est plus de 110 millions d'euros qui ont été engagés en 2024. Qu'il s'agisse de production d'énergies renouvelables, de sobriété énergétique, ou encore de traitement local des déchets en favorisant l'économie circulaire, nous accompagnons les collectivités, entreprises et associations dans leur transition écologique.

Et n'oublions pas que ces territoires sont aussi des bijoux de biodiversité : ils représentent 80 % de celle de la France, pour seulement 20 % de sa superficie. 2025 est l'année de la mer et nous rappelle à quel point la préservation des milieux est cruciale.

D'ici fin 2025, nous finaliserons avec chaque territoire leur étude territoriale sur les trajectoires de transition énergétique à horizon 2050. Par ailleurs, la démarche TAACT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) sera déployée auprès des collectivités. Voici deux outils indispensables pour élaborer des stratégies locales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Les acteurs des territoires d'Outre-mer sont déjà pleinement mobilisés, et nous à leurs côtés. En témoignent les actions concrètes et les coopérations mises en lumière dans ce numéro, qui façonnent, jour après jour, les territoires ultramarins de demain.

MAYOTTE

Le photovoltaïque s'installe au Jardin Maoré

À Kani-Kéli, l'hôtel Le Jardin Maoré a engagé une démarche écoresponsable afin de limiter, notamment, sa consommation d'eau et d'énergie — deux ressources en tension à Mayotte. À l'occasion de travaux de transformation et d'agrandissement lancés en 2020, l'établissement a souhaité aller plus loin en envisageant l'installation d'une centrale photovoltaïque sur ses bâtiments. Objectif ? Utiliser l'électricité renouvelable produite pour couvrir une partie des besoins de l'hôtel. En 2021, grâce à une aide financière



© DR

de l'ADEME de 3 553,38 €, une étude de faisabilité pour un projet d'autoconsommation électrique photovoltaïque a été réalisée. Le Jardin Maoré a également bénéficié en 2022 d'une aide de 45 550 € pour financer l'investissement, dans le cadre du soutien au photovoltaïque. « Ce dispositif n'existe plus, mais l'ADEME peut encore subventionner les études de faisabilité », souligne Emmanuel Ruelland, Ingénieur Transition Énergétique à l'ADEME. « Des aides à l'investissement existent aussi à ce jour, comme le tarif S24. » Au total, 489 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toitures du bâtiment de service et du bar de plage, pour une puissance de 99,63 kWc. Les travaux, qui se sont achevés en 2024, permettront de produire 131 827 kWh par an, soit 20 % des consommations énergétiques du site. « Ce chantier démontre qu'il est possible et intéressant d'intégrer l'énergie solaire photovoltaïque à Mayotte. Au-delà du bénéfice énergétique, ce choix de Jardin Maoré souligne l'intérêt de proposer une offre hôtelière plus respectueuse de l'environnement », conclut Emmanuel Ruelland.

MARTINIQUE

Énergies Marines : un potentiel avéré

© Adobe Stock / Philippe

Le 8 octobre 2024, le CEREMA* et l'ADEME ont présenté les résultats de l'étude « Potentiel des Énergies Marines Renouvelables (EMR) en Martinique » aux acteurs de l'énergie et de la mer. Cette étude, lancée en juillet 2023 à la demande de la Collectivité Territoriale de Martinique et de l'État, a permis d'identifier des zones favorables à l'implantation, à l'horizon 2030, d'éoliennes en mer et de houlomoteurs, un premier pas vers l'autonomie énergétique du territoire. Prochaine étape : la création d'une cellule de pilotage, chargée de l'élaboration et du suivi de la feuille de route.

* Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

POLYNÉSIE FRANÇAISE
100 % renouvelables


En janvier 2025, l'ADEME a lancé, à la demande de la collectivité de la Polynésie française, l'étude « Optimisation et modélisation de systèmes électriques 100 % renouvelables et autonomes pour l'île de Tahiti ». Elle devrait être cofinancée par le gouvernement de Polynésie française, et permettre d'élaborer divers scénarios intégrant de fortes proportions d'énergies renouvelables et d'apporter une aide à la décision dans le cadre de la planification énergétique polynésienne. Ses résultats sont attendus pour octobre 2025.



De gauche à droite : Stéphane BISCAGLIA, conseiller expert à l'ADEME, Warren DEXTER, ministre de l'Économie, du Budget et des Finances, en charge de l'énergie, Louis AMIGUES, Coordinateur des missions de l'ADEME en Polynésie française, David CHOTARD, ARTELIA.

© Ministère de l'Économie et des Finances en charge de l'énergie

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



2 emballages par jour et par personne

C'est de ce constat qu'est née en 2020, l'idée de mettre en place un dispositif de contenants alimentaires consignés à l'attention des 5925 habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon. En juin 2024, les deux bureaux d'études en charge du projet, Spruce Expertise et Grin Conseil, ont présenté leur étude technico-économique, financée à 100 % par l'ADEME. Cette étude a notamment permis d'établir des modèles économiques applicables à une « station de lavage », une structure assurant à la fois la livraison des contenants dans les commerces, la collecte, le lavage et le suivi. Prochaine étape ? La mise à disposition de l'étude et l'appui technique de l'ADEME à l'entreprise ou l'association qui souhaiterait développer une telle structure.



NOUVELLE-CALÉDONIE

Des avancées pour la démarche Bâtiment Durable



Bureau du cluster Éco Construction Nouvelle-Calédonie portant la démarche BDCAL.

© DR

Lancée officiellement en 2023 et pilotée par le cluster Eco Construction, la démarche BDCAL est un outil d'accompagnement et d'évaluation collaboratif qui promeut l'éco-construction en Nouvelle-Calédonie. Les émeutes qui se sont déroulées sur le territoire n'ont pas permis l'expansion espérée en 2024, cependant de belles avancées ont eu lieu. Grâce à un co-financement de l'ADEME, un poste de chargé de mission dédié au développement du BDCAL a été créé. « Le montant alloué par l'ADEME est un forfait de 34 500 € par an, sur une durée de 36 mois à partir d'avril 2024 », explique Alexandre Bareilles, chargé de mission énergie, climat et mobilités à l'ADEME

Nouvelle-Calédonie. « À ce forfait s'ajoute une aide aux dépenses externes de fonctionnement d'un montant de 49 000 € sur toute la durée de l'accompagnement. »

Deux sessions de formation ont eu lieu en 2024 et ont réuni 24 participants. La réalisation d'un site internet et le développement d'une newsletter trimestrielle adressée aux prospects sont d'autres avancées en matière de communication. « En 2024, nous avons aussi été approchés par nos collègues de la Guyane qui souhaitent développer le label BD sur leur territoire », ajoute Caroline Nicolleau, Représentante territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie & Wallis-et-Futuna.

GUADELOUPE

Se coordonner autour de la SERD

Le 10 septembre 2024, l'ADEME a organisé un séminaire pour préparer avec les différents acteurs du territoire la Semaine de la Réduction des Déchets. Il a réuni une centaine de participants issus de collectivités, d'associations et d'entreprises. L'occasion pour eux de prendre connaissance des initiatives prévues, de se coordonner entre porteurs d'actions, mais aussi de prendre connaissance des outils à leur disposition pour monter leur événement et communiquer. Le conseil régional a ensuite créé un annuaire numérique des événements pour une meilleure communication auprès du public. Ce séminaire a concouru à la très bonne réussite de l'édition 2024 de la SERD en Guadeloupe puisque 64 actions ont été recensées sur l'ensemble du territoire.



© DR

GUYANE

Un AMI pour le biométhane

Le 18 octobre 2024, l'ADEME et le CNES ont lancé conjointement un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la fourniture de biométhane en Guyane. En effet, le développement du CSG devrait s'accompagner d'une demande en méthane liquide local, un carburant qui pourrait également alimenter la mobilité locale. Enfin, cette production représente aussi une solution pour la gestion des biodéchets en Guyane. L'AMI, clôturé en décembre, a rempli ses objectifs avec six candidatures, actuellement en cours d'étude.



© Adobe Stock / Matyas Rehak

Un MOOC pour sensibiliser à l'alimentation durable



© Freepix

Depuis fin 2024, Let's Food propose un MOOC (Massive Open Online Course) intitulé « Pour des systèmes alimentaires sains, durables et résilients en Outre-mer ». Créée en 2017, l'association s'est donnée pour mission d'accompagner les territoires dans la construction de systèmes alimentaires durables et résilients. Elle s'appuie pour cela sur la coopération territoriale et l'échange de bonnes pratiques aux échelles locale, nationale et internationale. Ce module de formation en ligne d'une demi-journée, soutenu par l'ADEME, vise à sensibiliser tous les acteurs du système alimentaire local, mais aussi le grand public, aux défis de durabilité de l'alimentation. Il couvre aujourd'hui

six territoires : La Martinique, la Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, la Guyane et sera également bientôt disponible pour la Nouvelle-Calédonie. Il vise à renforcer les compétences des acteurs locaux pour mieux comprendre les enjeux et défis alimentaires, encourager la coopération entre les acteurs locaux et accélérer la transition agricole et alimentaire.



Scanner ce code pour en savoir plus



LA RÉUNION

20 M€

C'est le montant du soutien financier supplémentaire apporté en décembre 2024 par l'État à RUN'EVA, le pôle multifilière de valorisation des déchets ménagers des territoires ouest et sud à La Réunion. 8,8 M€ ont également été versés au titre du Fonds Vert. Des aides essentielles pour ce projet exemplaire porté par ILEVA, maître d'ouvrage du chantier lancé en 2019. La mission de ce pôle est de lutter contre l'enfouissement des déchets, largement pratiqué à La Réunion, en assurant leur valorisation.



Scanner ce code pour en savoir plus



© Shutterstock

Gestion des biodéchets : un défi pour les territoires insulaires

Les collectivités ont désormais l'obligation de donner au citoyen accès à un moyen de tri des biodéchets. Ces derniers ont rejoint la liste des déchets à trier obligatoirement pour les entreprises. Si le défi est de taille pour l'Outre-mer, où les biodéchets sont le plus souvent enfouis, des initiatives se mettent en place pour les valoriser, avec le soutien de l'ADEME.

Le tri à la source des biodéchets, verts ou alimentaires, est l'une des mesures emblématiques de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024. Afin d'accompagner les changements de comportement, les collectivités territoriales doivent mettre à disposition des habitants des solutions de tri dédiées, dans le cadre du

service public de gestion des déchets. Chaque territoire a la liberté de définir l'organisation la plus adaptée aux différentes typologies d'habitats et à la densité de population : collecte séparée en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, mise à disposition de composteurs individuels, mise en place de composteurs de quartiers ou en pied d'immeuble.

Un défi logistique et financier

Les biodéchets représentent près d'un tiers des poubelles d'ordures ménagères des Français. Dans les territoires d'Outre-mer, les chiffres sont variables. En Polynésie française, les restes de repas et petits déchets verts représentent 47 %¹ des bacs gris. À La Réunion, en Martinique, et en Nouvelle-Calédonie, ils représentent respectivement 38 %², 35 %³ et 25 %⁴ des déchets

ménagers. Au regard de ces gisements importants, la loi AGECE constitue tout à la fois une opportunité d'améliorer le tri et un défi logistique et financier. « Cette évolution réglementaire est un réel enjeu pour les territoires et notamment en Outre-mer où, excepté les déchets verts, ces déchets biodégradables sont peu valorisés et le plus souvent enfouis. Or, les capacités sur les territoires insulaires sont limitées, il est donc crucial de développer des solutions », explique Élise Tilly, chargée de mission biodéchets Antilles et Guyane.

Le Fonds vert, levier de changement

Lancé en 2023, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires de l'Hexagone et d'Outre-mer a permis de soutenir concrètement les collectivités locales dans leur compétence collecte et/ou traitement des biodéchets : financement d'études, investissements, formation ou actions de communication pour changer les comportements. Ce fonds a aussi pour objectif de soutenir le développement des capacités de valorisation en créant de nouvelles plateformes de compostage ou en développant la méthanisation. « En 2024, nous sommes allés à la rencontre de chaque collectivité pouvant émerger au Fond vert en leur présentant le dispositif et en les aidant à constituer leur dossier, un rôle de conseil essentiel pour initier le tri à la source. En Martinique, Guyane et Guadeloupe, 500 000 € ont été alloués en 2024, pour chaque territoire, sur la mesure dédiée aux biodéchets. Nous avons globalement consommé les budgets, ce qui montre que ce fonds a incontestablement permis d'accélérer le déploiement du tri à la source », se réjouit Élise Tilly. À La Réunion, une enveloppe de 12 millions d'euros a été dédiée. Elle a permis d'accompagner sept projets de plateforme de compostage, de méthanisation ou encore de déploiement de la stratégie de gestion des biodéchets.

La nécessité de sensibiliser

En Nouvelle-Calédonie, le Fonds vert ne s'applique pas, mais les acteurs locaux se mobilisent. L'association Valorga regroupe l'ensemble des acteurs des déchets organiques néo-calédoniens. Elle travaille à la fois sur la prévention des déchets et sur leur valorisation. Fin 2024, Valorga a organisé une série de sept webinaires dans le cadre de ses missions soutenues par l'ADEME. « Ils ont connu un vif succès, avec plus de 20 participants à chaque session — dont des intervenants de Polynésie française », se réjouit Caroline Nicolleau, Représentante territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie & Wallis-et-Futuna. Une satisfaction partagée par Chloé Saglibene, animatrice de Valorga : « Au-delà des webinaires, chaque replay a obtenu entre 100 et 300 vues sur notre chaîne Youtube Valorga NC et cela continue à progresser. Pour créer du lien entre les acteurs et promouvoir les filières locales, nous avons également organisé des visites de sites, notamment la plateforme de compostage de Pacifique Environnement et l'entreprise RECYF NC qui transforme les déchets de la pêche en farine de poisson. » En 2025, l'ADEME souhaite poursuivre son travail avec l'association pour prolonger cette dynamique. →

Tri, compostage et méthanisation

En juillet 2024, 40 % de la population française avait accès à une solution de tri à la source des biodéchets au niveau national. « En Guadeloupe, on évalue à 5 % la part de la population régionale dotée d'un composteur individuel fourni par la collectivité, 9 700 kits de compostage ont été distribués. En Martinique, le taux de couverture de la population desservie par un dispositif de tri des biodéchets tourne autour de 60 %, précise Élise Tilly. Ce taux prend en compte les foyers dotés de composteurs individuels (CACEM, Cap Nord) et ceux disposant de poubelles marron (Espace Sud), dont le contenu est méthanisé, puis composté, produisant de l'électricité et des amendements organiques. »



© Laurent Declôte

QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Le code de l'Environnement définit les biodéchets comme « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».

Quant à La Réunion, selon l'observatoire Régional des Déchets, entre 22 et 32 % de la population totale de l'île est couverte par un dispositif de ce type. Dans le secteur des Antilles et de la Guyane, toutes les collectivités ont initié des démarches sur l'habitat individuel. En revanche, cela se révèle plus complexe dans l'habitat collectif. « Les habitants doivent tout d'abord être sensibilisés à la nécessité du tri et aux bons gestes, puis chaque foyer reçoit un bio-seau afin de collecter les épluchures et restes de repas. Ensuite, le composteur partagé doit être bien géré grâce à la présence d'un référent de site. Souvent, les initiatives fonctionnent lorsque des liens se créent avec des associations de quartier qui développent des projets porteurs de sens », observe la chargée de mission.

En chiffres /

40% de la population française avait accès à une solution de tri à la source des biodéchets en juillet 2024.

« Les capacités sur les territoires insulaires sont limitées, il est donc crucial de développer des solutions pour gérer les biodéchets. »

En Guadeloupe, le Sinnoval (Syndicat d'INNOvation et de VALorisation des déchets) développe ainsi un projet au titre du Fonds vert 2024, qui porte sur une expérimentation de compostage en pied d'immeuble. Dans une résidence de 143 logements à Port-Louis, sept sites de compostage partagé doivent être créés. Le compost produit alimentera un jardin partagé créé par un chantier-école, en lien avec l'association Les Citronnelles. Une expérimentation en vue d'un tri des biodéchets en habitat collectif à grande échelle, sur ce territoire.

Gérer la valorisation des biodéchets

Après le tri à la source, la valorisation des biodéchets. Plusieurs pistes sont explorées en Outre-mer. En Guyane, l'association Yana agroécologie collecte les biodéchets des professionnels pour créer du compost. La distillerie artisanale SLAM produit quant à elle des huiles essentielles à partir des biodéchets. En Martinique, le Centre de culture populaire Ypiranga de Pastinha a créé une plateforme de compostage pédagogique expérimentale, notamment grâce à une aide de l'ADEME de 144 182 €. De mars à décembre 2024, plus de 384 m³ de biodéchets ont été traités. En parallèle, l'association propose des animations pédagogiques régulières. Un travail essentiel, selon Téo Angoleiro, fondateur du Centre de culture populaire Ypiranga de Pastinha : « Aujourd'hui, nous avons besoin de plus en plus d'outils pédagogiques pour participer à la transition écologique, pour que chaque foyer sache mieux s'occuper de notre environnement, mieux s'occuper de la nature. La zone de compostage pédagogique expérimentale est une vitrine qui nous permet de montrer à grande échelle que la transformation des déchets en richesse est possible ».

La valorisation à grande échelle s'organise

Pour traiter de grandes quantités de biodéchets, en particulier dans les zones fortement peuplées, la valorisation par compostage industriel est intéressante. À La Réunion, au centre E.Leclerc de la Réserve, à Sainte-Marie, un composteur électromécanique permet de valoriser 70 tonnes par an de biodéchets issus des rayons fruits, légumes et boulangerie de l'hypermarché. À la clé ? Chaque année, 28 tonnes de compost conforme à la norme NFU44-051, qui le rend propre à un usage agricole ou au jardin. En Martinique, le centre de valorisation organique (CVO) est un site industriel combinant méthanisation de biodéchets et compostage du digestat avec des déchets verts.



© Laurent Declôte

EN GUYANE, PLACE AU COMPOSTAGE PARTAGÉ!

La Communauté d'agglomération du Centre Littoral (CALC) développe depuis 2011 une gestion de proximité des biodéchets. Au 1^{er} janvier 2024, 3000 foyers étaient déjà équipés de composteurs individuels! Et la CALC a souhaité aller plus loin : 300 sites de compostage partagé en pied d'immeuble vont être installés, en s'appuyant notamment sur une étude préalable à la mise en œuvre du compostage partagé, financée par l'ADEME, réalisée entre 2020 et 2023. Une nouvelle opération qui, bien sûr, s'accompagne de campagnes de communication et d'animation territoriale. Objectif : permettre aux usagers de s'approprier le dispositif de tri de leurs biodéchets.

L'opportunité de créer de la richesse

La gestion et valorisation des biodéchets entraîne des coûts. Elle requiert l'implication des collectivités territoriales, des acteurs locaux du traitement des déchets, des associations et bien sûr, des particuliers et professionnels. Elle s'impose néanmoins comme une belle opportunité de créer de la richesse : nouveaux emplois, préservation de l'environnement grâce au retour au sol des biodéchets, possibilité de valoriser financièrement le compost produit. Un dernier point non négligeable. À La Réunion, Proximocompost, prestataire de service dans la gestion des déchets de proximité, produit environ trois tonnes de compost par an. Initialement donné aux agriculteurs de la zone, le compost sera prochainement vendu « dans les 5 à 6 000 € la tonne », précise Yann Waeffler, président de l'entreprise.

Des enjeux pour demain

En matière de gestion des biodéchets, l'un des axes d'amélioration pour les prochaines années est de développer le tri sur l'habitat collectif et partagé de façon plus large. Il importe aussi de faire évoluer les comportements en sensibilisant les usagers aux bonnes pratiques, pour produire un compost de bonne qualité. Au-delà de la problématique relative aux capacités d'enfouissement des biodéchets, l'utilisation locale du compost produit est un autre enjeu majeur. « Les territoires ultra-marins importent en effet du compost pour leurs cultures maraîchères. Il y a donc une vraie logique à valoriser les biodéchets locaux puisque cela engendre une réduction des importations et de l'empreinte carbone », conclut Élise Tilly. ●

« Souvent, les initiatives fonctionnent lorsque des liens se créent avec des associations de quartier qui développent des projets porteurs de sens. »



© Laurent Decloître

À LA RÉUNION, UNE MICROPLATEFORME DE COMPOSTAGE LOWTECH

L'ancien zoo de Saint-Denis à La Réunion abrite aujourd'hui une microplateforme de compostage lowtech "POC110", c'est-à-dire une plateforme "Proof of Concept", qui fonctionne grâce à des techniques simples basées sur le compostage naturel. Chaque année, 100 tonnes de biodéchets collectés auprès d'entreprises sont valorisées, mélangées à du broyat de palettes. Quatre emplois en insertion ont été créés. Ce projet d'un montant total de 71 k€ a été réalisé grâce à une aide de l'ADEME de 49 k€.

¹ ADEME

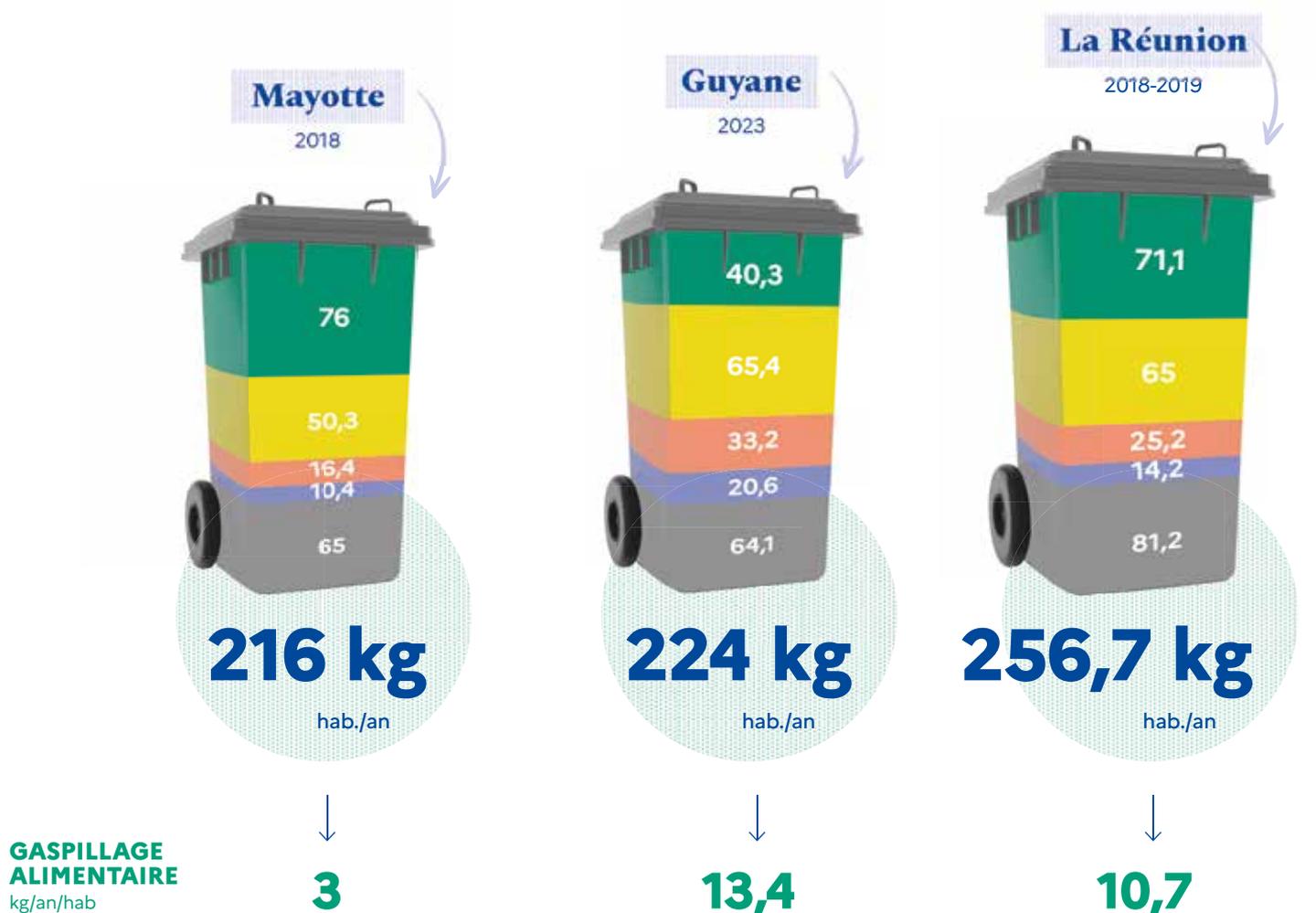
² ADEME, « Quels déchets dans nos poubelles à La Réunion ? », MODECOM, 2019.

³ ADEME, Chiffres-clés des déchets en Martinique, 2024.

⁴ ADEME, Guide des déchets en Nouvelle-Calédonie, 2017.

Que contiennent nos poubelles ?

(CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES)



LES POUBELLES SONT COMPOSÉES DE :

BIODÉCHETS qui peuvent être réduits en limitant le gaspillage alimentaire ou en compostant.

EMBALLAGES RECYCLABLES faisant l'objet d'une collecte séparée (poubelle jaune ou point de tri) en place sur les territoires.

EMBALLAGES INCLUS DANS L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, non encore déployée en Outre-mer (prévue en 2026).

Comment orienter les actions à mener en matière de gestion des déchets sur chaque territoire ? Une méthode, le MODECOM™, fournit de précieux indicateurs. Bilan sur cinq territoires d'Outre-mer, à l'heure où la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ont actualisé ces données.



AUTRES DÉCHETS FAISANT L'OBJET DE COLLECTES SPÉCIFIQUES (DEEE, DMS, TLC...) en place ou en cours de déploiement sur les territoires.

RÉSIDUEL déchets ayant leur place dans les ordures ménagères résiduelles.



Claire Chignoli,

ingénieure « Économie circulaire et déchets », ADEME Martinique

Qu'est-ce que le MODECOM™ ?

Le MODECOM™ (Mode de Caractérisation des Ordures Ménagères) est une méthode développée par l'ADEME pour déterminer la composition des déchets collectés par le service public sur une aire géographique. Échantillonner les collectes de déchets, les trier selon une grille de tri précise et standardisée permet de connaître la composition précise de nos poubelles.

À quoi servent ces indicateurs ?

Essentiellement à observer l'évolution depuis les campagnes de caractérisation précédentes sur un territoire. On peut ainsi évaluer l'impact des actions menées en matière de gestion des déchets, orienter les nouvelles actions prioritaires et confirmer la cohérence avec les équipements de gestion des déchets existants ou prévus.

Qu'apporte la comparaison entre les territoires ?

Dans les territoires d'Outre-mer, la production de déchets ou les habitudes de consommation diffèrent parfois sensiblement de celles de l'Hexagone. La comparaison de ces territoires entre eux permet de mettre en évidence ce qui a pu fonctionner ou non afin de définir des stratégies bien adaptées à chaque contexte.

NOUVELLE-CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les territoires du Pacifique collaborent au service de l'économie circulaire

© DR

→ Le constat

Les territoires d'Outre-mer sont confrontés à des problématiques cruciales liées aux volumes d'importations et à la gestion des déchets. La mise en place d'une économie circulaire, fondée sur une réflexion collaborative et le partage d'expériences, est donc nécessaire. En 2019, un colloque dédié à la gestion des déchets dans le Pacifique rassemblait des acteurs de l'économie circulaire de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Du 11 au 13 février 2025, le séminaire « L'Économie circulaire dans le Pacifique français », organisé en Polynésie française, a marqué une nouvelle étape dans la coopération entre territoires.

→ Les acteurs

Organisé conjointement par l'ADEME Polynésie française et l'ADEME Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, l'événement a permis de réunir une délégation provenant de ces territoires. Quelques

signaux forts de l'intérêt porté à cette thématique : l'ouverture en distanciel par le président de l'ADEME, la présence d'organismes publics et privés phares (maires, élus des collectivités, entreprises et associations) et les discours d'ouverture et de clôture prononcés par Taivini Teai, le ministre de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de la Recherche et de la Cause animale.

→ La solution

L'ADEME a mobilisé environ 100 personnes par jour pendant 3 jours pour l'organisation de ce Séminaire Pacifique, dont les matinées se sont tenues au musée de Tahiti et des îles, à Punaauia, tandis que les après-midis étaient consacrés à des visites de sites, à Tahiti. Les participants ont réfléchi à trois thématiques clés : l'éco-conception, le réemploi et l'alimentation durable. Des ateliers participatifs ont permis d'ouvrir les échanges afin de définir des pistes

concrètes d'amélioration. Un travail notamment été mené sur l'éco-conception d'une nuit d'hôtel et d'un service de restauration collective. Par ailleurs, la mise en avant d'actions locales a nourri les réflexions communes des territoires.

LE + DU PROJET

« Cet événement d'envergure régionale a été un véritable succès pour nos équipes du Pacifique. Il a permis de tisser et de renforcer des liens solides entre les écosystèmes privés, publics et associatifs de nos territoires, tout en portant la voix de l'économie circulaire à travers les thématiques abordées et en démontrant qu'elle va bien au-delà de la gestion des déchets. Le live a également permis aux acteurs hors Polynésie de suivre et de participer aux discussions. Nous souhaitons continuer sur cette lancée et organiser un nouvel événement à l'horizon 2027 ou 2028. »
Maud Barrat, Représentation territoriale de l'ADEME en Polynésie française.

GUYANE

Carrière des Maringouins : décarbonation exemplaire

→ Le constat

La carrière des Maringouins, en Guyane, exploite des roches massives et arrive à épuisement de la fosse exploitée actuellement. La modernisation des infrastructures ainsi que l'extension de la carrière se révèlent nécessaires pour prolonger son exploitation jusqu'en 2050. Cette opération permettra d'augmenter la production et d'optimiser le process industriel.

→ Les acteurs

La Société des Carrières de Cabassou (SCC), qui exploite le site des Maringouins, appartient au groupe RIBAL, qui appartient lui-même au groupe COLAS. En 2021, la SCC a répondu à un appel à projets « Décarbonation de l'industrie » de l'ADEME dans le cadre de France Relance.

→ La solution

Le montant total de l'opération s'élève à 11 446 560 € et l'ADEME l'a financée à hauteur de 11 434 455 € afin de réduire les transports fossiles intra-site, d'électrifier une partie des transports et mettre en place de nouvelles installations de concassage performantes :

- Le concasseur primaire a été déplacé au plus près de la zone d'extraction pour limiter l'usage des tombereaux et avec une alimentation par des convoyeurs électriques ;
- L'alimentation de la centrale à béton, accolée à la carrière, est également assurée par des convoyeurs électriques ;
- Les installations de concassage et de traitement ont été modernisées et renouvelées afin de réduire les consommations électriques à iso-production. Du matériel de suivi et de régulation a été ajouté.

LE + DU PROJET

À travers ces différentes actions, la SCC vise une réduction de ses émissions de CO₂ de 37 %, soit 379 tCO₂ évitées par



© DR

an. La réduction de la consommation d'énergie est quant à elle estimée à 35 % soit 1563 MWh/an. Ce projet s'inscrit pleinement dans une logique de décarbonation avec des bénéfices pour le territoire : production de matériaux et de valeur ajoutée et création d'emplois. Cette opération permet en outre de réduire les besoins en eau du site ainsi que les nuisances sonores.

GUADELOUPE

Fonds Tourisme Durable : un bilan positif

→ Le constat

Réduire l'impact environnemental des activités touristiques, tel est l'objectif du Fonds Tourisme Durable, lancé en 2021 et prolongé en 2023. L'enjeu est de taille pour la transition écologique d'un territoire tel que la Guadeloupe où, 5 ans plus tard, le bilan s'avère positif.



© Anne-Laure Mercier

→ Les acteurs

L'ADEME a accompagné via ce dispositif des TPE et PME exerçant une activité de restauration et/ou d'hébergement touristique et souhaitant initier ou poursuivre une démarche vers le tourisme durable. Résultats : 143 diagnostics réalisés, 54 établissements financés, pour un montant total de 1,14 M€ et une moyenne de 21 225 € par projet.

→ La solution

Les établissements accompagnés ont bénéficié de la réalisation d'un diagnostic environnemental gratuit, de la conception et de la mise en place d'un plan d'actions, du dépôt du dossier de demande d'aide, ainsi que du suivi et de l'évaluation des actions réalisées. Les projets soutenus concernent l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, mais aussi de brasseurs d'air en plafond, d'éclairages

extérieurs LED ou encore d'équipements de récupération des eaux de pluie. Parmi les projets financés, on trouve aussi l'acquisition de sèche-linge basse consommation ou encore la prévention et la gestion des déchets non-alimentaires.

LE + DU DISPOSITIF

Anne-Laure Autier, porteuse de projet et gérante de la maison d'hôtes Habitation Mélipone à Pointe-Noire, résume ainsi son expérience : « Nous avons découvert le programme de l'ADEME grâce à des collègues et avons été pleinement satisfaits de leur accompagnement. Grâce à ce soutien, notre maison, 100 % autonome en eau et en électricité démontre qu'il est possible de vivre de manière moderne et confortable tout en respectant la nature. »

LA RÉUNION

Une aérogare bioclimatique à l'aéroport Roland-Garros

→ Le constat

L'aéroport La Réunion Roland-Garros joue un rôle essentiel pour le développement économique de l'île. Pour accueillir un trafic aérien attendu de 3 millions de passagers d'ici 2030, une nouvelle aérogare dédiée aux arrivées était nécessaire, à la fois moderne et conçue pour être la plus sobre possible.

→ Les acteurs

Pour ce projet d'un coût global de 65 M€, l'aéroport La Réunion Roland-Garros a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne, de l'État et de la Région, ainsi que de la Direction régionale Océan indien de l'ADEME pour une partie des études et la définition du programme environnemental. L'aérogare, mise en service en mars 2024 et inaugurée en avril, a été réalisée par le groupement d'architectes AIA Life Design et OBA Olivier Brabant.



© Studio Lumière

→ La solution

Le cahier des charges du projet imposait une conception quasiment sans climatisation, à la fois confortable pour les usagers et économe en énergie. Son architecture, bioclimatique, vise à améliorer l'efficacité énergétique de la nouvelle aérogare en tirant parti des conditions climatiques locales. Le nouveau bâtiment, doté d'une grande hauteur sous plafond, comporte des ventelles pour laisser passer les alizés d'Est en Ouest. L'air chaud y est évacué vers le haut par un canyon central entre les deux pans de la toiture. Enfin, les végétaux endémiques occupent une place importante dans

les espaces intérieurs et aux abords de l'édifice. Ces solutions associées à de grands brasseurs d'air permettent de faire baisser de 4 à 6°C la température ressentie au sein du bâtiment et de se passer de climatisation sur plus de 90 % de sa surface.

LE + DU PROJET

1500 emplois directs et indirects ont été créés pendant la durée du projet. De plus, 91 % des entreprises mobilisées étaient réunionnaises, grâce à un allotissement vertueux des marchés de travaux voulu par les financeurs et coordonné par la SAARG.

MAYOTTE

Une première déchèterie fixe à Malamani

→ Le constat

À Mayotte, la gestion des déchets s'impose comme un enjeu sanitaire et environnemental prioritaire. La création d'une déchèterie fixe à Malamani, permettant de collecter gratuitement de nombreux déchets, est essentielle. Elle

inscrit le territoire dans une démarche d'économie circulaire en favorisant le tri, le recyclage et le réemploi tout en évitant l'enfouissement de certains déchets.

→ Les acteurs

La construction de la déchèterie de Malamani a été portée par le SIDEVAM, Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte. L'Union européenne a pris en charge 55 % du coût total du projet, soit 1 712 202 €. L'ADEME a contribué à hauteur de 23 %, soit 750 000 €. Le Conseil départemental de Mayotte a, quant à lui, cédé le terrain nécessaire.

→ La solution

Le 13 septembre 2024 a donc eu lieu

l'inauguration de cette première déchèterie fixe du territoire. Gratuite et ouverte du mardi au dimanche, elle comporte cinq casiers permettant de collecter ferraille, encombrants, jouets, gravats mais aussi déchets verts grâce à un casier équipé d'un broyeur. Des espaces réservés aux produits chimiques, plastiques, textiles, verres et aux déchets électroménagers sont aussi aménagés.

LE + DU PROJET

7 autres déchèteries devraient être installées à Mayotte dans les prochaines années, maillant ainsi le territoire pour permettre à la population d'accéder à un service performant qui contribue à l'économie circulaire.



© Salimini

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Une plateforme de tri pour Miquelon

→ Le constat

Jusqu'ici, les déchets indifférenciés (ordures ménagères et emballages) de Miquelon-Langlade étaient le plus souvent envoyés en décharge pour brûlage ou exportés sur l'île de Saint-Pierre, dotée d'une déchèterie opérant le tri et le conditionnement des recyclables. Courant 2025, une plateforme de tri permettra aux habitants de Miquelon de trier leurs déchets et de faciliter leur revalorisation.

→ Les acteurs

Le financement de cet équipement a été assuré par la mairie de Miquelon à hauteur de 300 000 € et par le Fonds Exceptionnel d'investissement (FEI) à hauteur de 760 000 € et par l'ADEME à hauteur de 1,35 M€. Sa maîtrise d'œuvre

a été confiée à un groupement d'entreprises locales (Grin conseils international, Runes architecture, DI Ingénierie des îles, Cube, et alliance Duplan & I.C.E.) et sa maîtrise d'ouvrage déléguée à une société publique locale, Archipel Aménagement.

→ La solution

Le bâtiment, dont la mise en service est prévue dans le courant de l'année, est doté d'une hauteur sous plafond suffisante pour accueillir les camions déchargeant une benne. Il comprend, entre autres, des compresseurs à balles destinés à la compression des cartons et plastiques ménagers recyclables, des points d'apport volontaire pour les déchets ménagers recyclables, les encombrants et les déchets végétaux, ainsi que des contenants pour les huiles.



© Archipel Aménagement

LE + DU PROJET

Son ouverture sera accompagnée d'opérations de sensibilisation des usagers dans la transition.

MARTINIQUE

Une plus grande plateforme pour des produits fertilisants diversifiés

→ Le constat

Au François, Holdex environnement valorise sous forme de compost les déchets verts produits localement (déchets verts agricoles, professionnels ou collectés par les collectivités) et des déchets agricoles (fientes de poules, fumier, bagasse...). Cette plateforme employait déjà 12 personnes et se trouvait limitée en termes de capacité de traitement et de diversification des matières entrantes. Une extension a donc été créée.

→ Les acteurs

Pour ce projet d'un coût global de près de 31 M€, Holdex a reçu près de 64 % d'aides publiques, dont 7 M€ de l'ADEME, une aide Européenne via le fonds Feder géré par la Collectivité de Martinique et une aide de l'État sous forme de défiscalisation.

→ La solution

L'extension de la plateforme de compos-



© DR

tage a été mise en service fin 2024. Elle comprend l'amélioration des équipements existants (criblage, broyage) pour augmenter la capacité de traitement, la production innovante de granulés de fertilisation organique et la création d'une unité de compostage confiné intégrant trois biodômes afin d'accueillir de nouvelles matières.

La plateforme peut dorénavant valoriser jusqu'à 63 000 t de déchets verts, pour produire 37 000 t de produits fertilisants normés, en grande partie vendus sur place en vrac ou granulés auprès du secteur agricole, ainsi qu'en sachets dans les jardinerie, sur l'île ou exportés dans les Caraïbes. Il s'agit de produits de fertilisation des sols, de terreau et de terre végétale certifiés agriculture biologique sous la marque « L'idée verte® », labellisée 100 % naturel.

Les nouveaux équipements devraient permettre à terme, d'accueillir les algues sargasses collectées lors de pics d'échouages et qui ne peuvent actuellement être stockées dans le respect des normes et valorisées sur l'île. Cette extension a permis de créer 7 emplois supplémentaires.

LE + DU PROJET

« L'extension de Holdex va permettre d'augmenter la quantité d'amendements organiques produits, nécessaires pour la transition écologique de l'agriculture martiniquaise. C'est un bel outil aussi pour réduire la dépendance aux importations de fertilisants. »

Charlotte Gully, Ingénieure – coordinatrice du pôle économie circulaire, ADEME – direction régionale Martinique.

Saint-Pierre-et-Miquelon

Représentation territoriale de l'ADEME
à Saint-Pierre-et-Miquelon
Boulevard Constant Colmay – BP 4217
97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 0508 41 12 00
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/saint-pierre-et-miquelon/>

Martinique

Centre d'affaires Le Baobab
16 rue du Baobab
Quartier Place d'Armes
97 232 Le Lamentin
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/martinique/>

Guadeloupe

Café Center - Rue Ferdinand Forest
Z.I Jarry - 97 122 Baie-Mahault
Tél. : 0590 26 78 05
+ <https://www.ademe.fr/directionregionale/guadeloupe/>

Guyane

La Fabrique Amazonienne
14 Esplanade de l'Éco cité d'affaire
97 351 Matoury
Tél. : 05 94 29 73 60
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/guyane/>

La Réunion

3, avenue Théodore Drouhet
Parc 2000 - CS N° 31 003
97 829 Le Port Cedex
Tél. : 0262 71 11 30
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/ocean-indien/>

Mayotte

56, bâtiment Espace Canopia
Les Hauts Vallons
97 600 Mamoudzou
Tél : 0262 71 11 30
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/ocean-indien/>

Nouvelle-Calédonie

Représentation territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie
Haut-Commissariat de la République
9 bis rue de la République - BP C5
98 849 Nouméa Cedex
Tél. : +687 (0) 687 24 35 19
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/nouvelle-caledonie/>

Polynésie française

Représentation territoriale de l'ADEME en Polynésie française
Rue Dumont d'Urville - BP 115
98 713 Papeete
Tél. : +689 40 46 84 72
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/polynesie-francaise/>

Suivez-nous sur Facebook

ADEME ANTILLES-GUYANE

<https://www.facebook.com/ADEME.AntillesGuyane>

ADEME NOUVELLE-CALÉDONIE WALLIS ET FUTUNA

<https://www.facebook.com/ADEMENouvelleCaledonie>

ADEME POLYNÉSIE FRANÇAISE

<https://www.facebook.com/ademepolynesiefrancaise>

ADEME OUTRE-MER



Comité de Rédaction : Jean-François MAURO, Frédéric GUILLOT, Angèle LERIN, Camille LEFRANC – Rédacteurs : AVEC DES MOTS – Conception graphique : bearideas – Réalisation graphique : avecdesmots - www.avecdesmots.com – EAN 9791029725456 — Réf. : 012875 — Mai 2025 — Remerciements : Louis AMIGUES, Maud BARRAT, Nandy CANAVY, Lilian CARPENE, Claire CHIGNOLI, Paul COURTIADÉ, Pierre COURTIADÉ, Camille GANDOSSI, Paul GUILLOU, Charlotte GULLY, Ingrid HERMITEAU, Marianna MARTEL, Caroline NICOLLEAU, Fabien PICGIRARD, Laurent POULAIN, Emmanuel RUELLAND, Nicolas SOUDON, Anna SUBRA, Christel THURET.

